

La plantation de la strate herbacée se fera de deux façons:

- pour les talus à pente importante de type, elle se fera à partir de nattes de consolidation préalablement ensemencées.
- pour le reste des espaces, se sera un enherbement rustique fait au moyen d'un hydro-seeder et concernera l'ensemble des sols, à la fois sur les anciens casiers, sur les talus séparatifs aux pentes plus douces que sur les surfaces planes sur lesquelles seront implantés les éventuels panneaux solaires.

Mise en place de natte de consolidations:

Les talus seront protégés de l'érosion par des nattes de consolidation constituées de paille, fibres de coco, déchets de coton et autres fibres organiques entièrement biodégradable, de chez Greenfix, ou similaires.

Les nattes seront pré-ensemencées de type Covamat 3 de Greenfix, 100 % coco, ou similaire, présentées en rouleaux de 2,40 x 25,00 m.

Le pré-ensemencement comprendra un mélange de graines enfoncées dans une couche de paillis, avec dessus et dessous paille PP (polypropylène) dégradable, 600g/m² total.

Les rouleaux seront obligatoirement stockés dans un endroit sec.

Dans ces nattes de consolidation, des emplacements pour les plantations seront réalisés en faisant une incision dans la natte, y compris au niveau des superpositions de nattes.

La natte devra être bien positionnée autour de la plante, la première fixation devant se trouver au plus près du plant, afin d'assurer une meilleure efficacité.

En aspect final, le plant devra avoir une collerette de fibre de coco.

Les nattes seront maintenues constamment humides, notamment en période sèche, par des arrosages réguliers pendant trois semaines après la mise en place.

Les nattes préensemencées Greenfix, ou similaires, seront composées d'un mélange de graine de type:

- 35 % Lolium Perenne
- 30 % Festuca Rubra Rubra
- 30 % Poa Pratensis
- 5 % Agrostis Tenuis

D'autres mélanges peuvent être proposés sous validation du bureau d'études de conseil.

Les nattes ne seront mise en place en aucun cas en début de période estivale (mois de juin).

Les nattes seront couvertes par un grillage simple/double torsion fixé au sol par des agrafes métalliques.

Ensemencement hydraulique:

L'entrepreneur devra justifier, conformément aux règlements techniques en vigueur :

- De la provenance des graines
- Des références de conditionnement
- De la composition détaillée par genre, espèce et variété des graines grâce à l'étiquette figurant sur les emballages. Le mélange proposé contiendra au moins 10 espèces et variétés différentes adaptées au climat méditerranéen et composées de suffisamment d'espèces pionnières pour éviter l'envahissement par des adventices indésirables (aspect, risque allergique,...)

Un fertilisant sera utilisé, il sera du type engrais rapide 10+10+15 à raison de 20 + 30 gr./ m². Pour permettre un démarrage et une bonne installation des plantes.

Ces mélanges de semences seront principalement composés de:

- 12% de Fétuque rouge traçante, 15% de Fétuque rouge demi-traçante, 43% de Fétuque ovine, 10% de Cynodon dactylon.
- 20 espèces sauvages et florales au minimum (20%) dont 2 annuelles: Achillea millefolium (Achillée millefeuille), Anthemis tinctoria (Anthémis des teinturiers), Bellis perennis (Pâquerette), Brachypodium phoenicoïdes (Brachypode de phénicie), Centranthus ruber (Centranthe rouge), Cichorium intybus

(Chicorée sauvage), Dorycnium pentaphyllum (Badasse à 5 feuilles en cosse), Lavandula officinalis (Lavande officinale), Linum grandiflorum (Lin rouge), Nigella sativa (Nigelle des champs), Onybrichis saxatilis (Sainfoin des rochers), Plantago coronopus (Plantain à corne de cerf), Psoralea bituminosa (Psoralée bitumineuse), Salvia officinalis (Sauge officinale), Santolina chamaecyparissus (Santoline à feuille de Cyprès), Thymus vulgaris (Thym vulgaire).

Dose de semis: 10 à 15 g/m²

Ce mélange ne doit pas être tondu car certaines espèces sont ligneuses. Ce mélange peut atteindre une hauteur d'environ 60 à 70 cm.

Ce mélange de semences sera complété par des semis ou plantations de godets par d'autres végétaux comme:

Dactylis glomerata (dactyle aggloméré), Helictochloa bromoides (avoine faux-brome), Stipa pennata (stipe penné), Bromus erectus (brome dressé), Festuca arundinacea (fétuque élevée), Achillea millefolium (achillée millefeuille), Lotus corniculatus (lotier corniculé), Plantago lanceolata (plantain lancéolé), Lobularia maritima (alysson maritime) ; Sedum sediforme (orpin de Nice), Coronilla glauca (coronille glauque), Cistus laurifolius (Ciste à feuilles de laurier), Mantisalca salmantica (Centaurée de Salamanque), Avena fatua (folle avoine), ...

Liste non exhaustive, à compléter.

La plantation de la strate arbustive et de la strate arborée se fera avec des godets forestiers et viendront compléter les semis sur une temporalité plus longue et compléter les nattes de consolidation enherbées sur les talus pentus.

Ces jeunes plants forestiers seront en godet anti-chignon de type pépinières Robin.

Arbustes:

Rhamnus alaternus (nerprun alaterne), Quercus coccifera (chêne kermès), Phillyrea angustifolia (filaire à feuilles étroites), Cornus sanguinea (cornouiller sanguin), Prunus spinosa (prunellier), Prunus mahaleb (cerisier de Sainte-Lucie), Pistacia terebinthus (pistachier térébinthe), Juniperus oxycedrus (genévrier cade), Juniperus phoenicea, Amelanchier ovalis (amélanchier à feuilles ovales), Viburnum lantana (viorne lantana), Cytisophyllum sessilifolium (cytise à feuilles sessiles), Jasminum fructicans (Jasmin arbrisseau), Pyrus spinosa (poirier faux-amandier), Crataegus laevigata (aubépine commune), Hippophae rhamnoides (argousier),...

Liste non exhaustive, à compléter.

Arbres:

Quercus ilex (chêne vert), Quercus pubescens (chêne blanc), Pinus halepensis (pin d'Alep), Acer Monspessulanus (érable de Montpellier), Acer opalus (érable à feuilles d'obier), Sorbus domestica (cormier), Sorbus aucuparia (sorbier des oiseleurs), ...

Liste non exhaustive, à compléter.